



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

*XXXIII<sup>e</sup> SESSION*  
*Libreville, 2 au 7 juillet 2007*

---

**DOCUMENT N° 51**

**RECOMMANDATION  
CONCERNANT LA COEXISTENCE DES LIBERTES,  
DES CULTURES ET DES RELIGIONS**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Libreville du 3 au 8 juillet 2007, sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

**CONSTATANT** avec inquiétude la montée des intégrismes et des conflits entre les religions et les confessions qui constituent pourtant l'un des fondements de la diversité culturelle de l'humanité ;

**RAPPELANT** que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie constitue un lieu privilégié pour favoriser le dialogue entre les cultures et la construction d'un monde pacifique, respectueux de la liberté des consciences de chacun ;

**REAFFIRMANT** son attachement inconditionnel aux valeurs universelles que sont la liberté de la presse, la liberté d'opinion et la liberté de conscience ;

**CONSIDÉRANT** que ces libertés trouvent leurs limites dans le respect des libertés d'autrui ;

**ENCOURAGE** les acteurs de la Francophonie à promouvoir un dialogue entre les religions et les confessions ;

**S'ENGAGE** à lutter contre toutes les formes d'ignorance et d'intolérance ;

**INVITE** toutes les sections, les parlements et les gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie à mettre sur pied, à l'intérieur de leur territoire respectif, des programmes scolaires destinés à mieux faire dialoguer les cultures et les religions ainsi qu'à sensibiliser les jeunes aux droits de l'Homme.